



Changer de ssii sans changer de client suite à perte du contrat

Par **nolann**, le **11/08/2011** à **17:24**

Bonjour à tous ,
Je suis chez un client dans une SSII pour un contrat de 105 personne.
un nouvel appel d'offre a été effectué et mon SSII à perdu le contrat .
Je n'ai pas de close de non concurrence défini dans le temps etc...
Ma question est , puis je postulé dans la SSII qui à remporter le nouveau contrat sans risque ? sachant que je conait bien l'environnement et que je m'y trouve bien j'aimerais bien rester.
de mon point de vue il n y a pas concurrence ni concurrence déloyale puisque que l'appel d'offre est perdu et terminée et l'entreprise ne me débauche pas je postule , merci...
Merci de vos réponses...